



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Convocation le 27 Mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Marie-Josèphe SAVEL, Bernard FARA, Marie-Christine THOLOT, Pierre DURIEU, Elisabeth THOLOT, Jean-Paul DURAND, Marion PAVLIK, Justine GENEST ;

Absents excusés : Michel LEGRAND, Sonia FAURE, Bruno REY ;

Absent non excusé : Henriette MAHOMED-CASSIM ;

Secrétaire de séance : Jean-Marc DECITRE ;

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2025-011 APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2023-048 du 05 Octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget principal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Opérations de l'exercice	705 207,57 €	814 342,99 €	785 292,89 €	1 242 243,84 €	1 490 500,46 €	2 056 586,83 €
Résultat de l'exercice	- €	109 135,42 €	- €	456 950,95 €	- €	566 086,37 €
Résultats reportés	- €	68 943,07 €	- €	19 692,91 €	- €	88 635,98 €
TOTAUX	705 207,57 €	883 286,06 €	785 292,89 €	1 261 936,75 €	1 490 500,46 €	2 145 222,81 €
Résultats de clôture	- €	178 078,49 €	- €	476 643,86 €	- €	654 722,35 €
Restes à réaliser	- €	- €	778 282,61 €	165 912,88 €	778 282,61 €	165 912,88 €
TOTAUX	- €	178 078,49 €	778 282,61 €	642 556,74 €	778 282,61 €	820 635,23 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	178 078,49 €	135 725,87 €		- €	42 352,62 €

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité :

- **adopte** le compte financier unique 2024 du budget communal, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité des votants.

2025-012 APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET MAISON DES SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2023-048 du 05 Octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget de la maison des seniors, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Opérations de l'exercice	32 258,13 €	39 069,23 €	971 368,39 €	467 392,59 €	1 003 626,52 €	506 461,82 €
Résultat de l'exercice	- €	6 811,10 €	503 975,80 €	- €	503 975,80 €	6 811,10 €
Résultats reportés	- €	5 468,90 €	- €	325 066,25 €	- €	330 535,15 €
TO Taux	32 258,13 €	44 538,13 €	971 368,39 €	792 458,84 €	1 003 626,52 €	836 996,97 €
Résultats de clôture	- €	12 280,00 €	178 909,55 €	- €	178 909,55 €	12 280,00 €
Restes à réaliser	- €	- €	7 000,00 €	89 264,18 €	7 000,00 €	89 264,18 €
TO Taux	- €	12 280,00 €	185 909,55 €	89 264,18 €	185 909,55 €	101 544,18 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	12 280,00 €	96 645,37 €	- €	84 365,37 €	- €

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité :

- **adopte** le compte financier unique 2024 du budget de la maison des Séniors, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité des votants.

2025-013 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 135,42 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 943,07 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	178 078,49 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	476 643,86 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-612 369,73 €
Besoin de financement F	=D+E -135 725,87 €
AFFECTATION = C	=G+H 178 078,49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	135 725,87 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	42 352,62 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Adopté à l'unanimité.



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

2025-014 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET MAISON DES SENIORS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 811,10 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 468,90 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	12 280,00 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-178 909,55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	82 264,18 €
Besoin de financement F	=D+E -96 645,37 €
AFFECTATION = C	=G+H 12 280,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	12 280,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Adopté à l'unanimité.

2025-015 DÉTERMINATION DES TAUX DES TAXES LOCALES - ANNÉE 2025

Après avoir pris connaissance des états 1259 portant sur les taux d'imposition de 2025 des taxes foncières, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **vote** les taux suivants au titre de l'année 2025 en se basant sur l'année 2024, le taux reste ainsi inchangé :

Taxe	Base prévisionnelle 2025	Taux voté	Produit
d'habitation	104 700 €	7,41 %	7 758 €
foncière (bâti)	1 114 000 €	23,80 %	265 132 €
foncière (non bâti)	97 000 €	37.77 %	36 637 €

- Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale est de **281 509,00 €** (309 527,00 € – 28 018,00 €) inscrit au compte du budget 2025 ;

Adopté à l'unanimité.

2025-016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 comme suit :



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	% évolution
011	Charges à caractère général	152 441,08 €	151 694,61 €	175 750,00 €	15,29%
012	Charges de personnel	193 900,00 €	185 665,21 €	179 000,00 €	-7,68%
014	Atténuation de produits	36 713,21 €	36 663,21 €	33 842,98 €	-7,82%
65	Autres charges de gestion courante	246 796,00 €	230 708,59 €	247 007,00 €	0,09%
Total dépenses de gestion courante		629 850,29 €	604 731,62 €	635 599,98 €	0,91%
66	Charges financières	6 100,00 €	5 956,51 €	26 157,80 €	328,82%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	0,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement		635 950,29 €	610 688,13 €	661 757,78 €	4,06%
023	Virement à la section d'investissement	95 595,95 €	- €	77 799,84 €	-18,62%
042	Opération d'ordre entre section	55 000,00 €	94 519,44 €	45 000,00 €	-18,18%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		150 595,95 €	94 519,44 €	122 799,84 €	-18,46%
TOTAL		786 546,24 €	705 207,57 €	784 557,62 €	-0,25%

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 546,24 €	784 557,62 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	% évolution
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	3 547,45 €	1 500,00 €	-70,00%
70	Produits des services	104 041,62 €	120 000,41 €	89 458,00 €	-14,02%
73	Impôts et taxes	378 251,00 €	382 731,15 €	384 989,00 €	1,78%
74	Dotations et participations	177 110,55 €	199 328,15 €	198 043,00 €	11,82%
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00 €	53 622,56 €	68 000,00 €	28,30%
Total recettes de gestion courante		717 403,17 €	759 229,72 €	741 990,00 €	3,43%
76	Produits financiers	- €	10,87 €	15,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	200,00 €	49 500,00 €	200,00 €	0,00%
78	Reprise sur amort et provisions	- €	31,40 €	- €	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement		717 603,17 €	808 771,99 €	742 205,00 €	3,43%
042	Opérations d'ordre entre section	- €	5 571,00 €	- €	0,00%
ordre de fonctionnement		- €	5 571,00 €	- €	
TOTAL		717 603,17 €	814 342,99 €	742 205,00 €	3,43%

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	68 943,07 €	42 352,62 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 546,24 €	784 557,62 €



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	RAR	BP 2025	TOTAL BP 2025	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
204	Subvention d'équipement	60 496,59 €	44 226,25 €	- €	14 055,00 €	14 055,00 €	-76,77%
21	Immobilisations corporelles	84 808,92 €	60 369,55 €	22 255,86 €	416 530,53 €	438 786,39 €	417,38%
23	Immobilisation en cours	1 265 499,78 €	492 632,24 €	756 026,75 €	616 751,91 €	1 372 778,66 €	8,48%
	Total dépenses d'équipement	1 410 805,29 €	597 228,04 €	778 282,61 €	1 047 337,44 €	1 825 620,05 €	29,40%
10	Dotations fonds divers réserves	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
13	Subvention d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
16	Remboursement d'emprunt	74 355,43 €	25 767,85 €	- €	192 500,00 €	192 500,00 €	158,89%
27	Autres immos financière	157 226,00 €	156 726,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	-99,68%
	Total des dépenses financière	231 581,43 €	182 493,85 €	500,00 €	193 000,00 €	193 000,00 €	-16,66%
45...	Opérations pour le compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
040	Opération patrimoniales	- €	5 571,00 €	- €	- €	- €	#DIV/0!
041	Opération patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!
	Total des opérations d'ordre d'investissement	- €	5 571,00 €	- €	- €	- €	#DIV/0!
	TOTAL	1 642 386,72 €	785 292,89 €	778 782,61 €	1 240 337,44 €	2 018 620,05 €	22,91%
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		- €				- €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 642 386,72 €				2 018 620,05 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	RAR	BP 2025	TOTAL BP 2025	% évolution
13	Subventions d'investissement	665 823,15 €	499 910,27 €	165 912,88 €	631 976,39 €	797 889,27 €	19,84%
16	Emprunts et dettes assimilées	556 726,00 €	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00%
204	Subvention d'équipement versée	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total recettes d'équipement	1 222 549,15 €	899 910,27 €	165 912,88 €	1 031 976,39 €	1 197 889,27 €	-2,02%
10	Dotations fonds divers réserves	13 739,79 €	12 505,21 €	- €	68 888,61 €	68 888,61 €	401,38%
1068	Excédents de fonctionnement	235 308,92 €	235 308,92 €	- €	135 725,87 €	135 725,87 €	-42,32%
165	Dépôt et cautionnement reçu	500,00 €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	100,00%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	15 672,60 €	15 672,60 €	0,00%
024	Produits des cessions	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total des recettes financières	249 548,71 €	247 814,13 €	- €	221 287,08 €	221 287,08 €	-11,33%
	Total des recettes réelles d'investissement	1 472 097,86 €	1 147 724,40 €	165 912,88 €	1 253 263,47 €	1 419 176,35 €	-3,59%
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	95 595,95 €	- €	- €	77 799,84 €	77 799,84 €	-18,62%
040	Opérations d'ordre entre sections	55 000,00 €	94 519,44 €	- €	45 000,00 €	45 000,00 €	-18,18%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	150 595,95 €	94 519,44 €	- €	122 799,84 €	122 799,84 €	-18,46%
	TOTAL	1 622 693,81 €	1 242 243,84 €	165 912,88 €	1 376 063,31 €	1 541 976,19 €	-4,97%
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		19 692,91 €				476 643,86 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 642 386,72 €				2 018 620,05 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le budget primitif communal comme présenté ci-dessus ;
- Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, **autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.5 %
 - Investissement : 7.5 %
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

2025-017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE – MAISON DES SENIORS

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du budget annexe – Maison des Séniors comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	24 696,59 €	11 871,75 €	16 778,00 €
012	Charges de personnel	- €	- €	- €
014	Atténuation de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	9 000,00 €	3 500,00 €
Total dépenses de gestion courante		33 696,59 €	20 871,75 €	20 278,00 €
66	Charges financières	19 272,31 €	11 386,38 €	100,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €
Total dépenses réelles de fonctionnement		52 968,90 €	32 258,13 €	20 378,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	59 406,21 €
042	Opération d'ordre entre section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	59 406,21 €
TOTAL		52 968,90 €	32 258,13 €	79 784,21 €

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €		- €
------------------------------------	-----	--	-----

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 968,90 €		79 784,21 €
---	-------------	--	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services	7 500,00 €	7 863,75 €	- €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
74	Dotations et participations	- €	- €	14 784,21 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	31 205,48 €	65 000,00 €
Total recettes de gestion courante		47 500,00 €	39 069,23 €	79 784,21 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprise sur amort et provisions	- €	- €	- €
Total recettes réelles de fonctionnement		47 500,00 €	39 069,23 €	79 784,21 €
042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
Total recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		47 500,00 €	39 069,23 €	79 784,21 €

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 468,90 €		
------------------------------------	------------	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 968,90 €		79 784,21 €
---	-------------	--	-------------



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	RAR	BP 2025	TOTAL BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	21 727,69 €	20 634,40 €	1 000,00 €	15 757,85 €	16 757,85 €
23	Immobilisation en cours	494 426,94 €	486 640,99 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Total dépenses d'équipement		516 154,63 €	507 275,39 €	7 000,00 €	15 757,85 €	22 757,85 €
10	Dotations fonds divers réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subvention d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunt	464 093,00 €	464 093,00 €	- €	32 257,60 €	32 257,60 €
27	Autres immos financière	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses financière		464 093,00 €	464 093,00 €	- €	32 257,60 €	32 257,60 €
45...	Opérations pour le compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations pour compte de tiers		- €	- €	- €	- €	- €
041	Opération patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations d'ordre d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL		980 247,63 €	971 368,39 €	7 000,00 €	48 015,45 €	55 015,45 €
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		- €				178 909,55 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		980 247,63 €				233 925,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	RAR	BP 2025	TOTAL BP 2025
13	Subventions d'investissement	390 226,69 €	228 987,90 €	161 238,79 €	- €	161 238,79 €
16	Emprunts et dettes assimilées	264 227,00 €	237 677,00 €	- €	- €	- €
204	Subvention d'équipement versée	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes d'équipement		654 453,69 €	466 664,90 €	161 238,79 €	- €	161 238,79 €
10	Dotations fonds divers réserves	- €	- €	- €	- €	- €
1068	Excédents de fonctionnement	727,69 €	727,69 €	- €	12 280,00 €	12 280,00 €
165	Dépôt et cautionnement reçu	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
024	Produits des cessions	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes financières		727,69 €	727,69 €	- €	13 280,00 €	13 280,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		655 181,38 €	467 392,59 €	161 238,79 €	13 280,00 €	174 518,79 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	59 406,21 €	59 406,21 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		- €	- €	- €	59 406,21 €	59 406,21 €
TOTAL		655 181,38 €	467 392,59 €	161 238,79 €	72 686,21 €	233 925,00 €
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		325 066,25 €				- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		980 247,63 €				233 925,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2024 du budget annexe de la maison des Séniors comme présenté ci-dessus ;
- Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, **autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.5 %
 - Investissement : 7.5 %



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Adopté à l'unanimité.

SAINT-ETIENNE METROPOLE – CONVENTION CITEO LUTTRE DECHETS ABANDONNES

Point retiré de l'ordre du jour, les informations contenues dans la convention ne sont pas assez explicites.
Adopté à l'unanimité.

2025-018 ACQUISITION D'UN CHEMIN PRIVE ET CLASSEMENT EN CHEMIN RURAL N°320 – LE COIN

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 05 Octobre 2017, modifié le 19 Mai 2022,
Vu la demande écrite de Madame Solange BUISSON, Madame Martine FOURNEYRON, Monsieur Patrick FARA ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les administrés précités souhaitent que la commune acquière à l'euro symbolique la portion de chemin ci-après désigné d'une contenance d'environ 407,05 m² ou 150 mètres linéaires, et souhaite que la commune s'engage à l'entretenir et le déneiger.

La commission « Voirie-Réseaux-Forêts » s'est rendu sur place pour examiner la demande, elle a émis un avis favorable, la portion de chemin n'est pas cadastrée mais elle est sise à « Le Coin » zone A au PLU.



La parcelle BD 004 appartient à Madame Martine FOURNEYRON, la parcelle BD 005 appartient à Madame Solange BUISSON et la parcelle BD 006 à Monsieur Patrick FARA.

Considérant que cette portion de chemin d'environ 407,05 m² (à déterminer par un géomètre) a un intérêt pour la commune, et que celle-ci s'engage à l'entretenir et à le déneiger, il convient de l'acheter à l'euro symbolique.



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Les frais notamment de bornage et ceux liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur (notamment taxe de publicité foncière et émoluments du Conservateur des Hypothèques).

Une enquête publique sera nécessaire à la suite de l'acquisition pour le classement en chemin rural n°320.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'**approuver** l'acquisition de parcelles non cadastrées à ce jour d'une superficie d'environ 407,47 m² à Madame Solange BUISSON, Madame Martine FOURNEYRON, Monsieur Patrick FARA ;
- ✓ d'**autoriser** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de ces terrains pour un prix de 1,00 €, hors droits et charges,
- ✓ d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité.

2025-019 VENTE DE LA PARCELLE AI 106 – AUX CÔTES – PRAT MICHEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 05 Octobre 2017, modifié le 19 Mai 2022,

Vu la demande écrite de Monsieur Michel PRAT,

Monsieur le Maire informe que de Monsieur Michel PRAT souhaite acquérir la parcelle cadastrée AI 106 et sise à « Aux Côtes » appartenant à la commune, zone A au PLU d'une superficie totale de 2 880 m².



Considérant que cette parcelle de 2 880 m² n'a pas d'intérêt pour la commune, il convient de la vendre à un prix de 500,00 € (soit 0,1736 € le m²).

Les frais notamment de bornage et ceux liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur (notamment taxe de publicité foncière et émoluments du Conservateur des Hypothèques).

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'**approuver** la vente de la parcelle cadastrée AI 106 d'une superficie de 2 880 m² à Monsieur Michel PRAT ;
- ✓ d'**autoriser** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix de 500,00 €, hors droits et charges ;
- ✓ d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité.



PROCES VERBAL DE SEANCE – CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

2025-020 DSEC – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA DEMANDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les dégâts subit par les inondations du 17 octobre 2024 sur tout le territoire de la commune.

En raison de l'ampleur des dégâts et suite au dépôt d'un dossier de demande de classement en catastrophe naturelle de la commune, la Préfecture de la Loire a pris un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire fait savoir que suite à cet évènement climatique, plusieurs entreprises ont établi des devis pour évaluer tous les dégâts constatés sur l'ensemble du territoire de la commune. Le montant total de la remise en état des dégâts est estimé à 380 990,00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de demander l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité aux collectivités victimes d'Evènements Climatiques rares (DSEC) pour financer ces dégâts.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **Décide** de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSEC
 - ✓ **Autorise** Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces dégâts de catastrophe naturelle.
- Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h00

A LA VALLA EN GIER, le 08 Avril 2025

Le Maire

Jean Claude FLACHAT



Le Secrétaire de Séance

Jean Marc DECITRE

Affiché le 20/05/2025 et mis sur en ligne sur <http://www.la-valla-en-gier.fr/>